



LE 12 JANVIER 2016

À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue au Centre communautaire de Beauré, 3 rue de Fatima Est, le mardi 12 janvier 2016 à 18 h 30, à laquelle sont présents :

Mme Nancy Pelletier, conseillère
M. Christian Blouin, conseiller
M. Pierre Carignan, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
Mme Lise Pelletier, conseillère

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Michel Paré, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

Absence motivée : M. Pierre Renaud, conseiller

7435-120116 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

7436-120116 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 DÉCEMBRE 2015**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 décembre 2015.

7437-120116 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 DÉCEMBRE 2015**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2015.

7438-120116 **ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros **900, 1064, 1129, 1156, 1177, 1179, 1178 et 1171**, la Ville de Beauré souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Beaurpré a demandé, à cet égard, par l’entremise du système électronique « Service d’adjudication et de publication des résultats de titres d’emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d’une émission d’obligations, datée du 26 janvier 2016, au montant de 3 243 000 \$;

ATTENDU QU’à la suite de cette demande, la Ville de Beaurpré a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98,65400	97 000 \$	1,35000%	2017	2,42926%
		99 000 \$	1,50000%	2018	
		103 000 \$	1,75000%	2019	
		105 000 \$	2,00000%	2020	
		2 839 000 \$	2,15000%	2021	
MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION	99,16200	97 000 \$	1,30000%	2017	2,44881%
		99 000 \$	1,40000%	2018	
		103 000 \$	1,60000%	2019	
		105 000 \$	2,00000%	2020	
		2 839 000 \$	2,30000%	2021	
VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.	98,331200	97 000 \$	1,25000%	2017	2,45131%
		99 000 \$	1,40000%	2018	
		103 000 \$	1,60000%	2019	
		105 000 \$	1,85000%	2020	
		2 839 000 \$	2,10000%	2021	
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98,47300	97 000 \$	1,30000%	2017	2,51633%
		99 000 \$	1,50000%	2018	
		103 000 \$	1,70000%	2019	
		105 000 \$	2,00000%	2020	
		2 839 000 \$	2,20000%	2021	

ATTENDU QUE l’offre provenant de VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. s’est avérée la plus avantageuse.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement :

QUE l’émission d’obligations au montant de 3 243 000 \$ de la Ville de Beaurpré soit adjugée à VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l’inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d’inscription en compte, agent détenteur de l’obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l’égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d’entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l’obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Beupré souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 243 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
900	46 500 \$
1064	10 700 \$
900	31 600 \$
1129	1 001 400 \$
1156	169 600 \$
1177	1 238 000 \$
1179	10 800 \$
1178	288 800 \$
1171	445 600 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 3 243 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 26 janvier 2016;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Caisse Desjardins de La Côte-de-Beupré
9751 BOULEVARD STE-ANNE
STE-ANNE-DE-BEAUPRE, QC
G0A 3C0

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 26 janvier et le 26 juillet de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Ville de Beaupré, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

7440-120116 **RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 3 243 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 900, 1064, 1129, 1156, 1177, 1179, 1178 et 1171, la Ville de Beaupré émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 26 janvier 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 1064, 1129, 1156, 1177, 1179, 1178 et 1171, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'est présente.

7441-120116 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement que cette séance soit levée à 18 h 50.

Michel Paré
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
Directrice générale adjointe